

19. La condition animale

La situation actuelle

L'utilisation du terme « condition animale » ne renvoie pas à une réflexion symétrique avec la condition humaine mais renvoie au « bien-être animal ». Il concerne, et depuis son origine, non pas l'élevage en soi, mais les systèmes industriels et intensifiés de productions animales. Depuis trois décennies au moins, il s'agit surtout d'élaborer des normes pour améliorer le sort des animaux dans ces systèmes : agrandissement des cages des volailles ou des lapins ; changement de logement temporaire pour les truies gestantes ; brosse à dos pour les vaches... La condition animale concerne l'ensemble des animaux domestiques, c'est-à-dire les animaux qui sont avec nous dans des rapports de travail. En effet, qu'il s'agisse d'une vache, d'une brebis, d'un cheval, d'un chien, d'une poule, ou d'un animal de cirque, tous ces animaux sont engagés avec nous dans le travail. C'est le socle de leur condition comme d'ailleurs de la nôtre.

Les relations entre humains et animaux impliquent de nombreuses dimensions, alimentaire et environnementale et culturelle. Le nouveau contexte est marqué par la question de la consommation de viande, de ses conséquences sur la santé, du développement de formes alternatives d'alimentation (régimes végétarien, végétalien, flexitarien, végan...), et de ses effets sur l'environnement, le climat et la biodiversité.

Toutes ces questions invitent à repenser nos relations. Une partie de la population y est très attachée, pour des raisons notamment affectives et morales. Une petite partie des militants se revendique de l'antispécisme. Cette théorie accorde une égale considération d'intérêts à tous les êtres pourvus de conscience et remet à la fois en question les modèles d'alimentation, le rapport de l'Homme à la nature et la conception de l'humain¹⁸⁷.

Nos rapports de travail avec les animaux ne sont pas uniquement dédiés à la production agricole, mais aussi à d'autres activités économiques. L'industrie de la mode utilise les animaux, mais aussi l'industrie cosmétique ou pharmaceutique (tests sur animaux). Il convient également de mentionner le monde du spectacle (zoos, cirques, corridas).

L'enjeu que représente la condition animale est soulevé à l'échelle européenne. La stratégie européenne "de la ferme à la fourchette" prépare la voie pour une révision des directives européennes sur le bien-être animal¹⁸⁸. La Commission européenne a prévu de réviser la législation en vigueur actuellement d'ici 2023 (en ouvrant une consultation sur le projet de révision de la réglementation sur le bien-être animal) et de créer un label européen afin d'améliorer la transparence sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux¹⁸⁹.

Cette fiche ne mentionne pas le cas particulier de la chasse car elle se concentre sur les animaux d'élevage et domestiques et ne prend pas en compte la situation des animaux sauvages.

¹⁸⁷ https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/18/dangers-et-contradictions-de-l-antispecisme_6029918_3232.html

¹⁸⁸ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/10/21/le-parlement-europeen-adopte-a-une-large-majorite-la-strategie-de-la-ferme-a-la-fourchette_6099346_3244.html

¹⁸⁹ <https://www.vie-publique.fr/en-bref/280869-vers-la-mise-en-place-dun-label-europeen-sur-le-bien-etre-animal>

Les mesures prises pendant le dernier quinquennat

La loi agriculture et alimentation (2018) comprend des objectifs de renforcement du bien-être animal : extension du délit de maltraitance animale en élevage aux activités de transport et d'abattage ; doublement des peines qui passent à 1 an et 15 000 € d'amende ; possibilité pour les associations de protection animale de se porter partie civile lorsque des contrôles officiels auront mis au jour des mauvais traitements sur les animaux ; nomination d'un responsable de la protection animale dans chaque abattoir avec le statut de lanceur d'alerte ; expérimentation de la vidéo-surveillance dans les abattoirs volontaires ; interdiction de la mise en production de tout bâtiment nouveau ou réaménagé d'élevage de poules pondeuses élevées en cages¹⁹⁰.

Le plan gouvernemental pour la protection et l'amélioration du bien-être animal de janvier 2020 développe trois ambitions principales : « concilier la sensibilité des animaux, le travail des éleveurs et le regard de la société ». L'atteinte de ces ambitions doit s'effectuer à travers plusieurs axes : aller vers la fin des pratiques douloureuses en élevage ; renforcer la sensibilisation et la formation au bien-être animal ; améliorer la qualité de vie des animaux d'élevage, les conditions de transport des animaux et l'information des consommateurs ; responsabiliser les propriétaires d'animaux de compagnie¹⁹¹.

La loi climat et résilience de 2020 prévoit des dispositions pour une alimentation durable mais ne mentionne pas d'exigence quant au respect de la condition animale¹⁹².

Une récente proposition de loi de lutte contre les maltraitances animales a été votée à l'unanimité le 21 octobre 2021 par les membres de la commission mixte paritaire (CMP) du parlement. Elle prévoit l'interdiction des spectacles de cétacés dans les delphinariums d'ici à cinq ans, des spectacles de faune sauvage dans les cirques itinérants d'ici à sept ans et des ventes de chiens et de chats dans les animaleries à partir de 2024¹⁹³.

L'état du débat politique et médiatique

Les sondages montrent ainsi régulièrement et fort logiquement qu'une grande majorité de Français est favorable au « bien-être animal » et qu'une majorité est contre le cirque, la corrida, l'expérimentation animale ou l'abattage rituel. Les débats se concentrent sur les différentes pratiques en matière de conditions de vie et d'utilisation des animaux et sur la consommation de viande. Il est marqué dans la dernière période par la mise à jour de scandales sur les pratiques existantes dans certains abattoirs. Mais la condition animale n'est jamais prise en compte dans sa dimension essentielle, celle du travail.

La « cause animale » est avancée comme un thème important pour les prochaines présidentielles. Elle fait en apparence l'objet d'un relatif consensus politique. La difficulté est ensuite dans l'action, les mesures dans ce domaine ayant forcément un impact sur des activités économiques et notamment l'agriculture. Les points de divergence portent notamment sur la création d'un secrétariat d'état à la condition animale, la capacité pour notre pays à avancer sur ces sujets plus vite que les normes qui se négocient au niveau européen, et le sentiment qu'en s'attaquant à ce sujet, on risque de susciter des oppositions dans le monde rural et chez un grand nombre de professionnels qui travaillent avec des animaux (des vaches mais aussi des chevaux ou des chiens). En effet, un secrétariat d'état à la condition animale qui resterait centré sur le « bien-être animal » ou sur l'idée que tout rapport de travail avec

¹⁹⁰ <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-agriculture-et-alimentation>

¹⁹¹ <https://agriculture.gouv.fr/le-plan-gouvernemental-pour-la-protection-et-lamelioration-du-bien-etre-animal>

¹⁹² <https://welfarm.fr/respect-vivant-projet-loi>

¹⁹³ https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/10/21/deputes-et-senateurs-s-accordent-sur-plusieurs-mesures-de-lutte-contre-les-maltraitances-animales_6099426_3244.html

les animaux renvoie à de l'exploitation alimenterait le sentiment que ce secrétariat serait plus orienté vers la destruction de nos relations aux animaux domestiques que vers leur refondation.

Au niveau européen, la stratégie « De la ferme à la table » confirme les orientations en matière de normes de « bien-être animal » sans remise en cause profonde des productions animales et de leur internationalisation. Le message central est celui de la végétalisation de l'assiette et non pas de la transformation radicale de nos rapports de travail aux animaux de ferme.

Les enjeux pour l'avenir

Les enjeux du point de vue de nos relations aux animaux et de leurs conditions de vie et de travail sont cruciaux à l'heure ou starts-up de l'agriculture cellulaire et « défenseurs » des animaux promeuvent une agriculture sans élevage¹⁹⁴. Ce qui en jeu est non seulement la pérennité de nos liens aux animaux de ferme, mais plus largement nos relations aux animaux domestiques, la domestication étant très souvent réduite à un rapport d'exploitation et de domination.

Il s'agit d'agir et pas seulement d'afficher sans grands efforts un soutien aux animaux, à l'agriculture paysanne ou au monde rural. La condition animale ne se résume pas à des normes de taille de box ou à l'arrêt des cages. La condition animale, c'est la nôtre. C'est notre condition commune au travail face au monde naturel, à la vie et à la mort.

Quelques questions précises et prioritaires destinées aux candidats

- 1) Êtes-vous prêt à mettre à l'ordre du jour du prochain quinquennat un texte législatif et réglementaire interdisant formellement toute forme de violence envers les animaux, notamment dans les systèmes industriels de productions animales ?
- 2) Êtes-vous favorable ou non à la création d'un secrétariat d'Etat à la condition animale qui prendrait en compte la question du travail dans nos relations avec les animaux ?

¹⁹⁴ Jocelyne Porcher, 2019. Cause animale, cause du capital. Le Bord de L'eau.